

formation et de distribution des produits de la pêche.

Cette mesure législative ouvre aussi la voie à un règlement permettant l'assistance en vue de la construction, de l'outillage et de la modification d'entrepôts frigorifiques commerciaux et d'installations commerciales de congélation de boîtes. Cette mesure a la souplesse voulue pour permettre une foule de programmes variés. Ce bill est un résultat de la conférence fédérale-provinciale sur les pêches tenue il y a un peu plus de deux ans seulement.

En délibérant sur ce bill, on a demandé si le gouvernement songeait à un nouveau programme comparable à l'ARDA. Qu'il me soit permis de dire que cette mesure va de pair avec l'ARDA. Mes fonctionnaires continueront de coopérer au développement rural avec l'ARDA dans les régions où les pêches jouent un rôle économique et, en introduisant des programmes complémentaires, ils fourniront aux pêcheurs le genre d'assistance qui leur permettra de franchir cette période de transition vers une exploitation encore plus mécanisée.

On a aussi proposé d'appliquer la technologie à l'industrie de la pêche, de maintenir l'inspection rigoureuse du poisson, de doter les petits villages de pêche d'entrepôts frigorifiques et d'adopter une mesure visant à améliorer le sort des pêcheurs. Mais l'objet primordial de ce bill est précisément d'améliorer leur sort. Il pourvoit à la satisfaction de tous les besoins précités.

On reconnaît que la centralisation progressive de l'industrie de la pêche et la construction de bateaux ayant un plus grand tirant d'eau exigeront des opérations de dragage de grande envergure et de nouveaux aménagements côtiers; je tiens à dire que, dans ce domaine, le ministre des Travaux publics et moi-même continuerons à travailler ensemble activement. Ceci s'applique, bien entendu, aux régions côtières et intérieures.

On a parlé des quantités étonnantes de poissons gaspillés en mer et de la nécessité d'utiliser ces espèces. Le problème de l'utilisation du poisson gaspillé est maintenant à l'étude en vue d'une utilisation maximum de toutes les espèces. Sur le littoral du Pacifique, je l'ai déjà dit, nous encourageons l'utilisation accrue des ressources piscicoles au large et nous explorons les moyens d'utiliser les espèces inemployées jusqu'à maintenant, comme le chien de mer. On prend des initiatives analogues sur le littoral de l'Atlantique.

Les arrangements relatifs au partage des frais entre le gouvernement fédéral et les provinces au cours de la prochaine année financière engloberont une grande variété de projets de mise en valeur; ce programme est plus important chaque année; en outre, le

ministère et son organisme scientifique, l'Office des recherches sur les pêcheries, défraient intégralement le coût de nombreux projets de mise en valeur et là encore, bien entendu, sont inclus les projets de recherches en matière de ressources. Ces projets comprennent la modernisation des navires, l'acquisition et l'essai d'appareils électroniques, l'expansion de la pêche des requins, des maquereaux et des harengs dans l'Atlantique et le golfe Saint-Laurent, la poursuite des études relatives au homard au large et le relevé concernant les anguilles dans l'Atlantique ainsi que l'exploration des terrains prometteurs sur les côtes du Pacifique.

Plusieurs provinces ont manifesté leur désir de participer à l'avènement d'une expansion rapide de l'industrie en partageant les frais de la pêche expérimentale concernant les crabes, les pétoncles, les harengs, les crevettes, les anguilles et les éperlans, et l'essai des dispositifs lumineux pour attraper les poissons; mentionnons aussi la détection des poissons par hélicoptère et la pêche au chalut électrique. La liste des projets comportant la participation du gouvernement fédéral et des provinces sur la côte de l'Atlantique est longue et, je l'ai déjà dit, comprend la modernisation considérable des navires et de l'outillage et l'essai de divers appareils de pêche.

Nous offrons de l'aide technique aux pêcheurs de tout le Canada à une échelle relativement considérable. On a dit à la Chambre que l'on ne s'intéressait pas assez aux pêcheurs côtiers. Depuis que j'ai pris la direction du ministère, des comités distincts de pêche fédéraux-provinciaux ont été institués pour la Colombie-Britannique et les provinces des Prairies. Ces groupes se sont réunis pour élaborer des programmes appropriés de mise en valeur des pêches de ces régions. Ils ne s'intéressent pas uniquement à la pêche commerciale mais aussi à la pêche sportive et accomplissent une excellente besogne en insistant sur les initiatives à prendre pour l'amélioration de la pêche dans son ensemble. Il existe aussi, bien entendu, des comités analogues pour l'Ontario et les provinces du littoral de l'Atlantique.

Des efforts accrus se concentrent sur des études du fond de l'océan pour déterminer les effets des courants marins sur les espèces de poissons. L'Office des recherches sur les pêcheries s'occupe activement de programmes de recherches océanographiques, tant dans le Pacifique que dans l'Atlantique, et il s'est récemment lancé dans une étude générale de l'océan Atlantique, l'Institut d'océanographie Bedford, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse). Des recherches seront menées sur les poissons qui vivent dans la zone pélagique et les poissons de fond, sur leur alimentation, sur les réac-